

Les archéologies en Suisse : un regard critique

Autor(en): **Kaenel, Gilbert**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Jahrbuch Archäologie Schweiz = Annuaire d'Archéologie Suisse =
Annuario d'Archeologia Svizzera = Annual review of Swiss
Archaeology**

Band (Jahr): **90 (2007)**

PDF erstellt am: **20.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-117921>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

GILBERT KAENEL

LES ARCHÉOLOGIES EN SUISSE: UN REGARD CRITIQUE

Les archéologues, quinquagénaires ou sexagénaires en poste dans les services cantonaux, les musées ou les universités, ont eu la chance de participer au développement fulgurant, à la naissance dans certains cas, d'une archéologie militante qui s'intègre, lentement mais sûrement, aux préoccupations de la société du 21^e siècle.

A l'instar des questions environnementales (dont la prise de conscience a une longueur – une ou deux générations au moins – d'avance), les enjeux patrimoniaux au sens large, archéologiques dans notre cas, font progressivement leur chemin dans les mentalités: le débat ne se limite plus aux milieux professionnels, animé par des discussions entre érudits et passionnés du passé sous toutes ses formes, mais il concerne de près les responsables politiques – par obligation parfois –, et surtout l'ensemble de la population.

Malgré ce postulat éminemment positif, le chemin qui conduit à une intégration naturelle, acceptée voire voulue des valeurs du patrimoine dans un territoire donné, est encore long ... Les archéologues et historiens qui se penchent sur l'étude des sociétés passées et de leurs témoignages matériels, par le biais d'une multitude d'approches et de spécialités, portent dès lors la responsabilité des actions à engager pour faire progresser une telle reconnaissance¹.

L'archéologie en Suisse: l'affaire des cantons

Rappelons, sans entrer dans le détail, que le patrimoine archéologique est la propriété des cantons, que la compétence constitutionnelle et légale en matière de protection et de conservation de ce patrimoine est du ressort des cantons, et que la Confédération n'intervient qu'à titre subsidiaire.

Depuis plus d'un siècle, les services cantonaux d'archéologie se sont progressivement constitués et développés, chacun à son rythme et au gré de ses intérêts et ressources financières². Pour beaucoup d'entre eux, ce sera en grande partie dans la foulée des Grands travaux autoroutiers à partir des années 1960, bénéficiant de la forte croissance économique de l'Après-guerre, au cours des «trente glorieuses». Les archéologues cantonaux et leurs services, disposant des ressources financières, ont donc tout naturellement assumé leur rôle dans l'organisation et la conduite des travaux ar-

chéologiques, avec comme préoccupation la sauvegarde du patrimoine de leur canton. Les moyens mis en œuvre, la gestion de la carte archéologique, l'organisation de fouilles d'urgence et de sauvetage, appelées aujourd'hui préventives, ont fait que dès les années 60, mais surtout 70 du 20^e siècle, l'archéologie d'amateurs s'est rapidement muée en une archéologie professionnelle.

Les archéologies cantonales restent confrontées à une multiplication inouïe de chantiers préventifs, du fait de l'évolution des mentalités évoquée ci-dessus, assortie de l'intégration des préoccupations de sauvegarde archéologique aux politiques d'aménagement et entreprises d'urbanisation du territoire. Il n'était toutefois pas concevable, dans une Suisse fédéraliste, d'envisager la création d'une structure centralisée, comme ce fut récemment le cas en France, dans la foulée des profonds bouleversements du fonctionnement de l'archéologie nationale induits par l'introduction de la *Convention européenne du 16 janvier 1992 pour la protection du patrimoine archéologique* (Convention dite «de Malte»), accompagnée d'une cascade de lois et décrets entre 2001 et 2005³. Si la Suisse, en tant qu'Etat, n'a pas mis en pratique l'objectif de cette convention visant à accroître le financement de l'archéologie préventive, interprété en France notamment par celui du «pollueur payeur» («Verursacherprinzip»), rappelons que la Confédération helvétique avait instauré, dès 1961 déjà en faisant œuvre de pionnier en Europe, un tel principe de financement pour ses propres travaux de grande envergure (les autoroutes puis Rail 2000). Quelle aide et quel moteur pour le développement de certaines archéologies cantonales!⁴ Il n'empêche que la Convention de Malte, signée et ratifiée par le Conseil fédéral le 27 mars 1996 et qui est entrée en vigueur le 28 septembre 2006, doit encore être transposée dans le droit national; il faudra en effet la rendre compatible avec les lois cantonales en la matière, ce qui prend du temps ...

Archéologie préventive versus archéologie programmée?

Nous avons jusque là uniquement abordé la question de la sauvegarde du patrimoine archéologique par le biais de la fouille. Il n'a été question ni de recherche ni même de scien-

ce (même si les études et publications de l'archéologie préventive en font naturellement partie). L'opposition entre préventif et programmé est évidemment artificielle, et absurde au regard de la finalité de l'archéologie qui est de contribuer à l'étude des hommes et des sociétés d'autrefois: l'une et l'autre y concourent, selon des rythmes et des modalités différentes; et, malgré ce distinguo administratif et fonctionnel, il importe d'insister sur l'unicité de la démarche archéologique, de ses méthodes et de ses ambitions cognitives. Or, seule une (très) faible activité de terrain est aujourd'hui encore pratiquée dans le cadre de fouilles programmées (poursuivant un objectif scientifique qui n'est pas lié à la contingence des aménagements); ces recherches se déroulent principalement durant l'été, compte tenu des vacances universitaires.

Un tel débat n'est toutefois pas anodin: le fonctionnement des archéologies cantonales, nous l'avons vu, est de nature réactive et non proactive (pour utiliser un terme contemporain). Qui, en Suisse, dispose de la légitimité et de moyens suffisants (intellectuels, techniques, financiers) pour promouvoir et porter une recherche archéologique programmée? Certains cantons, malgré l'ampleur de leur mission patrimoniale, soutiennent de telles démarches, par intérêt ou par tradition, mais d'une manière limitée, en général en collaboration avec une université. On assiste en fait, depuis quelques décennies, à une diminution, voire à la disparition des fouilles programmées. Et alors? diront certains, ce qui importe c'est de parer au plus pressé, de «gérer» les menaces et destructions de patrimoine par le biais de l'archéologie préventive de chaque canton ...

Cette interrogation nous projette au cœur d'un débat de fond concernant l'avenir de l'archéologie en Suisse: les archéologues, aussi nombreux et compétents soient-ils dans les cantons, n'ont pas jusqu'à ce jour ressenti le besoin de développer une véritable planification de la recherche, au-delà d'opérations «cantonales» (dotées de moyens adéquats et débouchant, il est vrai, sur des publications de qualité), ni même souvent le besoin de concertation entre «voisins». Les frontières cantonales, force est de l'admettre, sont plutôt un frein à une recherche intégrée poursuivant des objectifs scientifiques. Va-t-on continuer à répéter des opérations du même type, à accumuler et juxtaposer des données, produire des études dans un territoire, somme toute très petit, sans les subordonner aux impératifs d'une recherche scientifique coordonnée?

Les atouts des archéologies en Suisse

Le morcellement cantonal, même si on vient de regretter le cloisonnement qu'il induit, a des côtés éminemment bénéfiques: en premier lieu le développement d'une archéologie de proximité, concrétisée par un maillage très serré d'archéologues sur le territoire de la Suisse, sans doute unique en Europe. Il en résulte un nombre impressionnant de publications scientifiques, mais aussi d'expositions destinées à un public élargi.

Sur le plan scientifique, il y a un peu plus de 30 ans, les ar-

chéologues disposaient principalement de l'Annuaire de la SSPA (l'ancienne Société suisse de préhistoire et d'archéologie), pour diffuser leurs résultats, et des monographies éditées par cette même société. Pour répondre à une demande accrue liée à l'augmentation des fouilles et recherches évoquée ci-dessus, de nouvelles séries ont vu le jour: pour rester en Suisse occidentale, les «Cahiers d'archéologie romande» en 1974 (n° 105 en 2006), puis, de manière plus serrée encore, des séries cantonales: «Archéologie fribourgeoise» dès 1983 avec les «Cahiers d'archéologie fribourgeoise» dès 1999, «Archéologie neuchâteloise» dès 1986, les «Cahiers d'archéologie genevoise» (un seul numéro paru en 1993). Elargissons le constat à «Archäologie und Denkmalpflege im Kanton Solothurn» dès 1979, ou encore à «Archäologie im Kanton Bern/Archéologie dans le canton de Berne» dès 1989.

Le nombre des publications régulières a plus que décuplé en trois décennies, et celui des volumes en préparation ne cesse d'augmenter! Mais est-ce suffisant pour garantir un avenir à la recherche archéologique en Suisse?

Cantons, Confédération, universités

L'archéologie suisse n'existe pas, nous l'avons vu, au sens où l'on peut parler d'une archéologie française, nationale, placée sous l'égide du Ministère de la Culture et de la Communication. Nous n'avons pas non plus en Suisse de CNRS (Centre national de la recherche scientifique) dépendant du Ministère de la recherche, avec des chercheurs ... dont c'est le métier. On ne peut évidemment pas comparer cet organisme (le CNRS) avec notre Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), qui n'emploie pas de chercheurs «à vie» mais dont la contribution n'en est pas moins décisive, par le financement qu'il offre à des projets ad hoc, limités dans le temps: ces projets sont le fait d'individus ou d'une équipe, en général des professeurs d'université poursuivant leurs propres directions de recherche. La Confédération, par le biais du FNS, mais aussi de la Commission fédérale des monuments historiques, intervient donc en offrant une aide affectée à des objets bien précis; son rôle reste subsidiaire et n'a pas vocation à être incitatif, à orienter la recherche. A qui donc revient l'initiative?

Certains musées, en particulier le Musée national suisse à Zurich, procédaient à des recherches programmées par le passé. En fait aujourd'hui, seules les universités, dont la mission pour notre discipline est de développer la recherche scientifique et de former des archéologues, peuvent orienter leurs études (avec l'accord des cantons bien sûr, s'il s'agit de fouilles archéologiques «territoriales»). Mais on ne peut que constater, rétrospectivement, que le poids de ces universités dans la conduite des fouilles préventives a été très faible (c'est un euphémisme) au cours des décennies passées: elles ont bien sûr formé du personnel scientifique engagé dans la conduite des fouilles (et parmi ces derniers des archéologues cantonaux), des responsables pour les études post-fouille et les publications, ou encore pour les activités muséales situées au bout de la chaîne opératoire de l'ar-

chéologie. Mais les universités, d'une manière générale, n'ont toutefois pas directement imprimé leur marque dans la définition d'objectifs scientifiques à long terme.

Si la diversité des approches cantonales représente sans conteste à certains égards une richesse pour l'archéologie en Suisse, les cantons n'ont ni la vocation, ni les moyens de promouvoir, seuls, des recherches scientifiques plus larges, chronologiques ou thématiques. Le risque est donc bien réel en Suisse, de voir se consolider encore plus à l'avenir des archéologies cantonales, certes de qualité, mais dépourvues d'enjeux de recherche coordonnés au plan régional, national ou international. Les résultats des travaux autoroutiers, disparates et de qualité inégale, malgré les moyens parfois considérables dont ils ont disposé, montrent bien les limites d'une telle archéologie strictement cantonalisée, et paradoxalement, dans cet exemple emblématique, grâce à un financement national ... Doit-on y voir la préfiguration de l'archéologie du futur?

Des propositions pour l'avenir

La non ingérence constitutionnelle et légale de la Confédération dans la conduite des opérations archéologiques est un fait (que l'on se borne ici à regretter); une réflexion sur des objectifs scientifiques à long terme ne peut donc être mise en place qu'avec et par le bon vouloir des acteurs cantonaux. Prenons à nouveau l'exemple de la France: depuis bientôt 15 ans une coordination et un contrôle scientifique, voulus par l'Etat, ont été instaurés dans les différentes régions. Les conservateurs régionaux de l'archéologie (les archéologues «cantonaux» mais en charge de plusieurs départements au sein d'une région) se rencontrent en moyenne une fois par mois au sein d'une Commission interrégionale de la recherche archéologique (CIRA), commission composée de huit membres, mise en place par le Ministère de la Culture et de la Communication, représentant les différents «acteurs» de l'archéologie française (SRA, Services régionaux de l'archéologie, CNRS, Universités, INRAP, Institut national de recherches archéologiques préventives, archéologues de collectivités ...). Les dossiers d'archéologie préventive, instruits par les services de l'Etat, tout comme les demandes d'autorisation de fouilles programmées, sont soumis à discussion, font l'objet de rapports écrits, de recommandations et d'avis⁵. Bien que ces avis de la CIRA n'aient qu'une valeur consultative, ils n'en sont pas moins empreints de légitimité et très largement suivis dans le montage des opérations, ou, le cas échéant, pour argumenter la non-autorisation de certains projets ou programmes. De tels échanges sont donc bénéfiques à plus d'un titre: ils jouent un rôle régulateur et réduisent les disparités entre régions.

Sans aller jusqu'à vouloir instaurer l'équivalent d'un Conseil national de la recherche archéologique (CNRA), qui établit des priorités pour la recherche archéologique française, période par période et de manière thématique, serait-ce vraiment tellement utopique d'envisager de telles assises de coordination, voire de régulation entre régions?, par exemple pour le Plateau de Suisse occidentale, de Suisse centrale et

orientale, pour le monde alpin ou le massif jurassien ...; de tels découpages permettraient ainsi de transgresser, au plan scientifique, la souveraineté des cantons. Laissons-nous aller à rêver: on pourrait dès lors, comme en France, mettre en place des programmes collectifs de recherche, des actions collectives de recherche, voire l'équivalent d'unités mixtes de recherche regroupant des intervenants d'horizons différents (archéologues, anthropologues, archéozoologues, géologues, etc.), rattachés à des administrations différentes (universités, services cantonaux, musées, chercheurs indépendants ...), fédérés autour d'un même axe de recherche, et dans la durée. Ce serait l'occasion de formaliser et de soumettre au FNS un ou plusieurs pôles nationaux de recherche en archéologie⁶.

Une telle perspective est-elle totalement irréaliste? Si l'on veut promouvoir de telles idées, il s'agira de faire évoluer les mentalités dans le sens d'une véritable «archéologie suisse» (qui n'existe pas, comme nous l'avons relevé de manière volontairement provocatrice); il faudra s'attacher à lui donner un statut de recherche scientifique à part entière, statut dont disposent d'autres disciplines, aussi bien des sciences humaines et sociales que naturelles; il faudra aussi que cette archéologie du futur s'affranchisse du cadre fondamental, mais étriqué, de la seule protection du patrimoine, pour l'enrichir grâce à une dynamique de recherche scientifique au plan national!

Retour sur «Gewi 95»: Evaluation de la recherche en sciences humaines en Suisse.

Cette vaste opération, conduite par le Conseil suisse de la science à l'initiative de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) entre 1995 et 1997, avait tenté, sur la base d'une enquête et de séances réunissant un grand nombre d'archéologues, de mesurer la «qualité» de l'archéologie en Suisse à l'aune des pays voisins et avec l'aide d'experts internationaux. L'évaluation visait aussi, et surtout, à dégager des propositions pour l'avenir, et même à court terme en prévision de «Suisse 2001» (qui allait devenir «Expo 02», où l'archéologie ne fut pas vraiment présente ...). Cette démarche, évidemment incomplète et partielle (certaines universités, certains cantons et de nombreux archéologues y ont pleinement participé, d'autre moins voire pas du tout), n'a pas été suivie d'effets, du moins mesurables.

Le rapport «Gewi III» reprenait, sur proposition des archéologues qui ont participé aux débats, quelques points forts de l'archéologie suisse méritant d'être développés par de futures recherches au plan national, voire international: «*les palafittes, La Tène, rôle et histoire du paysage alpin, Suisse romaine*»⁷. Il insistait aussi sur la discrétion de l'Académie et souhaitait qu'elle prenne un rôle de «leadership»⁸. Ce rapport plaidait déjà pour un colloque national sur l'archéologie: «*Il nous apparaît donc indispensable, et cette suggestion a rencontré un large assentiment, d'organiser prochainement un colloque national sur l'archéologie, comportant des sections par thèmes et par périodes mais aussi des séances générales, destiné à faire émerger les points forts et les faiblesses de la recherche, et à dégager les grandes lignes des directions de recherche prioritaires pour l'avenir,*

*sur lesquelles un consensus national pourrait s'établir au-delà des logiques cantonales ou institutionnelles*⁹.

Qu'ajouter de plus?

Que la Société qui vient de changer de nom, et qui se veut depuis peu «Archéologie suisse», joue en quelque sorte un rôle de contact et d'information au plan scientifique entre tous les acteurs de l'archéologie (en plus de sa vocation de médiation); ce rôle est notamment illustré par les groupes de travail placés sous son égide, organisés par périodes et qui se réunissent une fois par an (le GPS, Groupe de travail pour les recherches préhistoriques en Suisse – AGUS en allemand –, fondé en 1974, l'ARS, Association pour l'archéologie romaine en Suisse, en 1974 sous le nom de Commission Suisse d'Archéologie Gallo-Romaine, la SAM, Société d'archéologie médiévale, en 1974).

Qu'à ce titre (elle devra d'ailleurs s'astreindre à en justifier l'intitulé), et forte du soutien de l'Académie, notre société pourrait très bien, par le biais de sa Commission scientifique, s'investir dans une telle mission (à «inventer») de coordination et de contrôle à l'échelle nationale.

Les années à venir verront l'achèvement des recherches et études liées aux Grands Travaux du dernier quart du 20^e siècle, leur publication mais aussi la fin de la manne fédér-

ale dégagée à cet effet ... Il en découle un redimensionnement des archéologies cantonales les plus concernées, soit des licenciements, des pertes de compétences, d'expériences accumulées. Nous avons plaidé en faveur d'une coordination et de contrôles supracantonaux de la recherche archéologique, mais c'est exactement l'inverse qui se produit à l'échelle de la Confédération! L'Etat fédéral se désengage de plus en plus, notamment en matière de patrimoine, en reportant certaines missions sur les cantons, opérations appelées pudiquement «désenchevêtrement des tâches», «péréquation financière» ...

La réunion des différents acteurs de l'archéologie, des services cantonaux, des musées, des universités, surtout à l'heure de la réforme dite «de Bologne»¹⁰, des laboratoires et entreprises fonctionnant sur une base privée, fédérés par des objectifs scientifiques communs, nous paraît être plus indispensable de jour en jour!

Gilbert Kaenel
Musée Cantonal d'Archéologie et Histoire
Palais de Rumine
1014 Lausanne
Gilbert.Kaenel@unil.ch

Notes

- 1 C'est à la demande de la Commission scientifique d'Archéologie suisse que le soussigné a accepté de consigner par écrit quelques réflexions sur l'archéologie en Suisse (qu'il pratique depuis plus de 4 décennies); ces réflexions personnelles (orientées vers la préhistoire et en l'ignorant du côté de la France) s'inscrivent dans le cadre d'une «carte blanche» qui lui a été délivrée à l'occasion du premier centenaire de notre société. Le soussigné exprime sa reconnaissance à Denis Weidmann, archéologue cantonal vaudois, pour ses remarques et suggestions.
- 2 Rappelons que le premier archéologue cantonal portant ce titre en Suisse est entré en fonction le 25 avril 1899: il s'agit d'Albert Naef, en charge du territoire du canton de Vaud, qui joua, entre autres, un rôle important au sein de la Commission fédérale des monuments historiques, et fut membre de la première heure (de 1910 à 1912) du comité de la «Société préhistorique suisse», nom que portait alors en français notre société «Archéologie Suisse».
- 3 Création de l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives). Les structures françaises, éminemment centralisées et centralisatrices permettaient la mise en place d'un tel organisme. On en suit la saga dans les publications «Les nouvelles de l'archéologie» (Paris, Errance, 4 fascicules par année).
- 4 L'arrêté fédéral du 13 mars 1961 représente un «petit miracle», comme il a été qualifié à plusieurs reprises, instaurant une prise en charge par la Confédération des frais de l'archéologie liés à la construction des routes nationales. Voir à ce propos: G. Kaenel, Autoroutes et archéologie en Suisse. Dossier Archéologie et grands travaux, Revue du Nord 84, n° 348, 2002, 33-41. Cet article intervenait dans la foulée du colloque organisé par le GPS (l'AGUS): 30 ans de grands travaux. Quel bilan pour la préhistoire suisse? Actes du colloque de Bâle (13-14 mars 1998). Document du GPS 1. Lausanne 1998. Voir également: Les services publics de l'archéologie en Suisse: quelles perspectives pour la recherche, le personnel et les administrations?, Les nouvelles de l'archéologie n° 89, 2002, 5-20. Le lecteur pourra en outre se reporter

aux réflexions de: F. Siegmund, Ur- und Frühgeschichte – eine Disziplin zwischen Boom und Krise. JbSGUF 84, 2001, 109-118.

- 5 Le soussigné parle d'expérience, ayant participé à ces travaux en tant que membre de la CIRA «Grand Est» (Bourgogne, Franche-Comté, Alsace, Lorraine, Champagne), nommé pour un mandat de 4 ans de 1998 à 2002. Cette commission s'est scindée depuis lors en Grand Est «Nord» et «Sud».
- 6 Dans le cadre de l'action du FNS (voir ci-dessus), l'incitation à développer des «pôles nationaux de recherche» va bien dans ce sens. Le montage d'un tel programme demande une conjonction de forces, une collaboration entre universités en premier lieu, l'association de chercheurs fédérés autour d'un projet commun de recherche scientifique, que nous appelons de nos vœux ...
- 7 Rapport «Gewi III» p. 34. Ce rapport dactylographié, largement diffusé, porte le titre suivant: Schweizerischer Wissenschaftsrat/Swiss Science Council/Conseil suisse de la science (Hrsg./éd.) Humanities: The way forward/Sciences humaines: pour un avenir/Geisteswissenschaften: Ausblick, Classical Studies, Archaeology, History of Art, Theology and Study of Religions, Report by the International Panel of Experts (Gewi III), Report submitted to the concluding conference, 15th of February 1997 in Bern., Berne 1997. On en trouvera un écho dans l'organe de l'ASSH: F. Schifferdecker, F. Müller, U. Niffeler, Evaluation der Geisteswissenschaften: Fachbereich Archäologie. Académie suisse des sciences humaines et sociales, Bulletin 96 (1996), 3, 14-19.
- 8 Rapport «Gewi III» (note 7), p. 10.
- 9 Rapport «Gewi III» (note 7), p. 32.
- 10 Un colloque a été organisé par le GPS (l'AGUS) le 10 mars 2006 à propos de cette réforme: «Restructuration des cursus en archéologie préhistorique auprès des universités suisses (réforme de Bologne)». Les différents rapports présentés n'ont pas fait l'objet d'une publication traditionnelle, mais d'un dossier transmis à ses membres par internet (agus_gps@bluewin.ch).